

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## **AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE**

**LA SOCIETE PIERRE DE SAINT MAXIMIN ET DE SAINT LEU – CARRIÈRES OUACHEE ET CORPECHOT, A  
DEPOSE UN DOSSIER EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION DE RENOUVELER ET D'ÉTENDRE  
L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE DE SAINT-MAXIMIN, LIEUDIT « LES DORMANTS », AINSI QUE D'EN  
MODIFIER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION ET DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX**

**L'ENQUETE PUBLIQUE ORDONNEE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 29 MARS 2011 AU 29 AVRIL 2011  
EST PROLONGEE JUSQU'AU 13 MAI 2011**

Jusqu'à cette date, le dossier comprenant la demande et les plans des lieux concernant le site restera déposé aux mairies de Saint-Maximin, Apremont, Chantilly, Cramoisy, Creil, Gouvieux, Montataire, Saint-Leu-d'Esserent, Thiverny, Villers-sous-Saint-Leu, Vineuil-Saint-Firmin, à la sous-préfecture de Senlis, et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande.

Durant cette période, le public pourra formuler des observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Maximin et/ou adresser toute correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Maximin.

Monsieur Pierre DENDIEVEL, commissaire enquêteur, tiendra une permanence supplémentaire :

- Le vendredi 13 mai 2011 de 15h30 à 18h30.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Saint-Maximin et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.